

Compte-rendu de la réunion d'ouverture

Concertation préalable relative au projet PariSanté Campus

Pour retrouver les échanges in extenso, vous pouvez consulter l'enregistrement vidéo de la réunion publique, disponible en ligne sur le site internet dédié à la concertation : <https://www.concertation-parisantecampus.fr/fr/documents>

Date : Mardi 21 septembre, de 19h à 21h

Nombre de participants :

- En salle : 40
- En ligne et en direct : 2

Lieu : Amphithéâtre Luton de l'UFR Médecine Cochin (24 rue du Faubourg Saint-Jacques, 75014 Paris)

Représentants des porteurs du projet :

- Claire GIRY, Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, Directrice Générale de la Recherche et de l'Innovation
- David SAINATI, Ministère des Solidarités et de la Santé, Coordinateur interministériel de la « Stratégie d'accélération santé numérique »
- Professeur Antoine TESNIERE, PariSanté Campus, Directeur

Garantes de la concertation CNDP : Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE

Animation : Aurélie PICQUE, Parimage

Introduction

Aurélie PICQUE remercie l'ensemble des participants. Elle souligne que la réunion est retransmise en direct sur Youtube et sur le site internet du projet. Elle précise que les questions ne seront prises qu'en salle mais qu'il est également possible de contribuer via une plateforme dédiée sur le site internet du projet. Enfin, elle indique le déroulé de la réunion : dans un premier temps, les porteurs du projet présenteront la démarche de concertation et le programme PariSanté Campus puis le public sera invité à s'exprimer pour poser des questions et proposer ses contributions.

Enfin, elle rappelle que la concertation se déroule sous l'égide de trois garantes, Anne BERRIAT, Nathalie DURAND et Brigitte FARGEVIEILLE, désignée par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

Anne BERRIAT, garante de la concertation, présente la CNDP et indique que c'est une autorité administrative indépendante. Par ailleurs, elle revient sur la nécessité d'échanger sur un projet en temps utile, avant que ses contours ne soient arrêtés. En effet, 60 % des projets sont modifiés après avoir été soumis à la participation du public. Elle rappelle que la concertation permet de débattre de l'opportunité, des alternatives, des impacts, et de la mise en œuvre d'un projet. Elle précise qu'un suivi dans le temps est assuré tout au long de la vie du projet.

Concernant le Projet PariSanté Campus, elle explique qu'il fait l'objet d'une concertation préalable sous l'égide de la CNDP, l'objectif étant d'informer le public et de lui permettre de donner son avis. Elle explique également que les garantes sont chargées de garantir les modalités de participation du public : la qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées, le contenu et la qualité des outils d'information et de communication, les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public, la possibilité pour le public de poser des questions, faire part de ses observations et points de vigilance, le respect des principes et valeurs d'une démarche de concertation du public. Elle précise également les principes de la CNDP : la transparence, l'argumentation, l'inclusion, la neutralité, l'indépendance et l'égalité de traitement. Enfin, elle rappelle que le bilan des garantes, publié un mois après la clôture de la concertation, rendra compte du déroulé de la concertation.

Claire GIRY présente la maîtrise d'ouvrage et les différents intervenants en tribune, à savoir le Pr Antoine TESNIERE, Directeur de PariSanté Campus et David SAINATI, représentant du Ministère des Solidarités et de la Santé

Elle précise que le MESRI est maître d'ouvrage du projet avec l'implication du Ministère des Solidarités et de la Santé qui est un partenaire clé de ce projet et représenté par Mr. David SAINATI

Présentation de la démarche de concertation et du programme PariSanté Campus

Cf. diaporama

Antoine TESNIERE présente la concertation préalable, ses objectifs et les modalités d'information et de dialogue et remercie les garantes de leur accompagnement durant la préparation de la concertation.

Antoine TESNIERE présente le programme PariSanté Campus : le cadre général, le programme scientifique, le programme immobilier et les défis à relever.

Temps d'échange avec le public

Marie Christine LEMARDELEY, adjointe à la Maire de Paris, en charge de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante et élue du 5^{ème} arrondissement, remercie le porteur du projet pour sa présentation claire et synthétique ainsi que pour la qualité et l'intelligibilité du dossier de concertation. Elle juge le projet d'une grande ambition et d'un très grand intérêt. Elle se réjouit des partenariats prestigieux, notamment avec l'Inserm, l'université PSL, l'Inria, l'ANS et le Health Data Hub. Elle précise que l'ESPCI est une école de la ville de Paris qu'elle préside.

En qualité d'élue du 5^{ème} arrondissement, elle porte une attention particulière à l'insertion du projet dans son territoire. Elle souhaite qu'il soit pensé en direction du quartier et des associations locales, notamment par rapport à la possibilité d'ouvrir l'accès du public à un jardin dans ce quartier.

Elle se réjouit également que les élus soient associés de près à la conception du projet et souligne qu'elle est très heureuse de participer à la vie démocratique du projet, au travers des réunions publiques, des rencontres de proximité, ou encore lors de webinaires organisés dans le cadre de cette concertation préalable. Elle rappelle qu'il y a un réel besoin de s'approprier les notions liées au numérique pour la santé car elles peuvent faire peur. L'appropriation scientifique est ainsi un élément fort de la concertation.

Benjamin ISARE, adjoint à la maire du 5^{ème} arrondissement, chargé du commerce, de l'artisanat, de la vie associative, de la démocratie locale et des Conseils de Quartier, souligne que la mairie est particulièrement vigilante quant à l'insertion du projet dans le quartier. En particulier, l'opportunité d'ouvrir le jardin est un point stratégique du projet pour la mairie du 5^{ème} en termes d'intégration et d'acceptation par les riverains. Par ailleurs, la concertation et le dialogue devront être menés tout au long du projet et avec tous les acteurs concernés. Il souligne également que la création de logements étudiants reviendrait à densifier la parcelle. De plus, il attire l'attention du maître d'ouvrage sur la tenue du chantier dans un endroit contraint, en faisant référence à l'expérience des travaux de l'ESPCI. Enfin, il alerte sur l'accès pompier existant qui se situe au milieu du marché de Port-Royal et qui pourrait être préjudiciable dans la dynamique de vie du quartier s'il était utilisé dans le futur projet.

Antoine TESNIERE indique travailler en continu avec la ville de Paris et la mairie du 5^{ème} arrondissement. De plus, il souligne que la question des accès est un point de vigilance et que des études sont en cours pour garantir un accès à la parcelle historique, et de

préserver la continuité du marché. Par ailleurs, il confirme la vigilance du porteur de projet à l'égard de l'insertion locale et de la faune et de la flore existante, notamment en phase travaux.

Echanges avec le public

Question 1 : un riverain questionne la « gestion privée » et demande des précisions sur l'articulation entre la gestion publique et privée envisagée. Il demande si le financement des 360 millions d'euros est déjà ferme et qui est financeur ?

Par ailleurs, il souhaite connaître le nombre de personnes qui était sur site du temps de l'Ancien Hôpital Interarmées, à titre de comparaison avec les 3 000 personnes évoquées dans le cadre de Parisanté Campus ?

Question 2 : une participante s'interroge sur les marges de manœuvre du projet dans le cadre de cette concertation ? A titre d'exemple, elle évoque la place de la santé environnementale dans le programme scientifique.

Question 3 : un riverain vivant sur le boulevard du Port-Royal, à côté du jardin, demande que le jardin haut soit ouvert au public durant la phase d'études, sans attendre la mise en œuvre du projet, pour compenser le peu d'espaces verts par habitant dans le 5^{ème}.

Antoine TESNIERE indique que le modèle de concession est un modèle de cofinancement. L'Etat reste propriétaire de l'ensemble de la parcelle. Le principal changement résidera dans l'affectation d'une partie de la parcelle, celle de l'ancien Hôpital d'Instruction des Armées, qui passera du Ministère des Armées au Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. Il explique que les investissements proviendront de l'Etat et d'opérateurs privés. Ces derniers effectueront les travaux de réhabilitation et se verront confier, une fois les travaux achevés, la gestion de l'ensemble immobilier en exploitation.

Le contrat de concession fera l'objet d'un appel d'offres qui définira le cadre dans lequel l'Etat fera appel à des structures privées pour pouvoir aboutir à la réhabilitation du bâtiment, mais également définir les règles de gestion du site et les modalités de financements des opérateurs privés.

Antoine Tesnière souligne que le programme est à un stade très amont. Les grands principes sont connus et exposés dans le cadre de la concertation préalable, mais les détails seront précisés au fur et à mesure des études.

Antoine TESNIERE indique ne pas connaître le nombre exact de personnes présentes sur site lorsque l'ancien Hôpital était en activité. La réponse sera donc apportée ultérieurement, via le site internet et lors d'une prochaine réunion publique.

⇒ Cette question a été portée à connaissance du public sur le site internet de la concertation, une réponse y sera apportée par le porteur de projet.

Antoine TESNIERE souligne que les échanges issus de la concertation et les évolutions des besoins du système de santé peuvent amener à modifier les

contours du programme, qui est un programme transversal autour du numérique en santé. L'objectif de Parisanté Campus est de donner les outils et les méthodologies aux chercheurs, aux enseignants, aux soignants et aux entrepreneurs pour arriver à s'adapter et à développer des initiatives fortes autour de la santé environnementale qui est probablement un des enjeux à venir mais également autour des autres défis que relève le système de santé. Le programme présenté est axé sur le numérique en santé, l'enjeu de la concertation est de comprendre les attentes du public pour faire évoluer le projet en ce sens.

Antoine TESNIERE explique que l'accès au jardin haut est un sujet important mais qui ne relève pas directement du périmètre du projet car situé sur la parcelle appartenant et qui sera conservée par le Ministère des Armées. Il souligne qu'à sa connaissance, des réflexions sont en cours avec la Préfecture de Région en lien avec les élus locaux pour ouvrir cette partie du site, tout en tenant compte des contraintes liées à la sécurité d'un site militaire.

Question 4 : le Professeur Privat, membre de l'Académie de médecine, demande quelle sera la participation de l'INSERM à ce projet et si son siège s'installera sur le site.

Question 5 : un participant demande des précisions quant à l'avenir des bâtiments militaires.

Question 6 : une riveraine, habitante de la rue de la Santé, souhaite savoir où seront localisés les logements : dans un bâtiment existant ou dans un nouveau bâtiment ?

Damien ROUSSET, Directeur général délégué à l'administration de l'INSERM, explique qu'il est en effet envisagé d'installer le siège de l'INSERM sur le site, contribuant aux projets de recherche qui seront menés sur le site dans le domaine du numérique pour la santé ainsi qu'au pilotage de la recherche en santé permettant, en écho à une des questions précédentes, de donner une impulsion dans le domaine de la santé environnementale par exemple et être un relais grâce aux nombreuses unités de recherche installés sur le territoire national.

Antoine TESNIERE précise que les bâtiments historiques à usage militaire ne font pas partie du périmètre du programme scientifique. Toutefois, il indique avoir des contacts avec le Service de Santé des Armées et son école et qu'ils travaillent ensemble sur les sujets de mixité mais aussi sur des synergies dans le cadre du programme scientifique, le défi numérique étant un défi relevé par les Armées également. Il est aussi important de rendre au bâtiment la notion de santé tout en le reliant à son histoire.

Antoine TESNIERE indique que, compte tenu du stade précoce d'avancement du projet et des études en cours, la localisation exacte des logements n'est pas encore connue. Toutefois, une attention particulière est portée à l'insertion du projet dans la parcelle avec une vigilance quant au respect des grands équilibres.

Question 7 : un participant propose qu'un partenariat particulier soit monté avec l'hôpital Cochin compte tenu de sa proximité avec le site. De plus, il souligne l'importance d'associer non seulement la mairie du 5^{ème} mais aussi celle du 14^{ème}.

Antoine TESNIERE indique que le programme s'inscrit bien dans une logique de partenariat et de collaboration. La collaboration avec l'APHP est pensée à l'échelle de l'APHP, avec l'ensemble des sites et avec le siège, tant en termes de soin que d'expertises de recherche. Il évoque également la dimension entrepreneuriale des initiatives existantes et mentionne que Cochin abrite une pépinière d'entreprises innovantes, Paris biotech santé. D'autres structures du même type existent comme Tech Care Paris porté par la Ville de Paris, Station F ou Agoranov. Il souligne que PariSanté Campus a la volonté de collaborer et de s'insérer de façon harmonieuse dans l'écosystème entrepreneurial.

Il confirme par ailleurs que PariSanté Campus entretient des liens privilégiés avec l'ensemble des mairies concernées, notamment celle du 14^{ème} et du 6^{ème}. Le programme cherche à faire le lien avec la notion de bassin de vie et de quartier à la fois avec l'écosystème des riverains et l'écosystème scientifique. Plus largement, dans le cadre des procédures, des avis seront portés par les mairies d'arrondissement au Conseil de la ville de Paris.

Question 8 : une participante demande la part de l'espace total qui sera dévolue à l'enseignement et à la formation, notamment par rapport à l'activité start-up. En effet, elle estime que le 5^{ème} a perdu de nombreuses activités d'enseignement supérieur et que ce serait l'occasion d'en ré installer.

Antoine TESNIERE indique que la programmation est en cours au niveau de PSL. Il évoque l'ouverture prochaine d'un lieu situé dans le 15^{ème} arrondissement de Paris dans le cadre d'une démarche d'initiation ou de préfiguration du programme, qui aura une surface d'un peu moins de 15 000 m² et accueillera environ 400 personnes dont 160 à 180 étudiants sur des programmes d'enseignement réguliers et sur environ 1 000 m². L'adaptation du nombre d'étudiants sur le site du Val de Grace sera faite par PSL et n'est pas encore entièrement défini dans le programme.

Question 9 : une participante souligne que la mairie du 13^e, située en face du projet ne doit pas non plus être oubliée.

Antoine TESNIERE confirme que la mairie du 13^{ème} mais aussi celle du 15^{ème} sont associées, ainsi que la ville d'Issy Les Moulineaux, limitrophe du site de l'expérimentation.

Question 10 : le participant revient sur sa question de l'ouverture du jardin haut et demande des précisions pour bien comprendre ce qui empêche d'y donner accès rapidement. Le participant estime que la présence du Ministère des Armées à cette réunion serait utile.

Question 11 : la participante revient sur sa question des marges de manœuvre du projet pour que le sujet soit explicité par le maître d'ouvrage.

Question 12 : la participante revient sur la question des logements pour apporter une contribution, puisque le sujet est ouvert : elle suggère que les logements soient localisés dans un bâtiment existant pour éviter de densifier la parcelle. Elle demande, de plus, à quelle date la parcelle de la partie basse changera d'affectation.

Antoine TESNIERE précise sa réponse quant à l'accès au jardin haut. Il commente la vue aérienne de la parcelle (diapo 21) en distinguant le site historique dans la partie haute, propriété du Ministère des Armées, et la partie basse, sur laquelle est situé l'ancien hôpital et qui sera affectée au MESRI pour le programme PariSanté Campus.

Sur la parcelle qui deviendra propriété du MESRI, le site pourrait être accessible au public dès la fin des travaux. Quant à l'ouverture de la parcelle historique qui restera propriété du Ministère des Armées, elle présente des enjeux de sécurité militaire et fait l'objet de discussions entre le Ministère de Armées, la Préfecture de Région et la Ville de Paris. Il précise que l'ouverture de cette parcelle ne relève néanmoins pas du périmètre de PariSanté Campus.

Antoine TESNIERE précise également sa réponse concernant les marges de manœuvre du projet. Il confirme qu'à ce stade, des grands axes sont pensés et que l'ensemble des acteurs du projet réfléchit à la manière de les mettre en œuvre, en tenant compte des besoins de la société, du système de santé, de l'évolution du bâtiment. La concertation a vocation à contribuer à l'élaboration de ces grands axes tant scientifiques qu'immobiliers.

Aurélié Picque indique que des rencontres thématiques organisées dans le cadre de la concertation permettent de s'informer et de contribuer sur des aspects précis du programme. De plus, elle souligne que le maître d'ouvrage publiera les enseignements qu'il tire de la concertation et la manière dont il en tiendra compte dans son projet.

Antoine TESNIERE indique que le Ministère des armées occupera le site jusqu'à fin 2024, soit jusqu'à la fin des Jeux olympiques et paralympiques. Le changement d'affectation au profit du Ministère de la Recherche et de l'Innovation interviendra à ce moment-là.

Question 13 : une participante souhaite que soit précisé ce qu'on doit entendre par « santé numérique ».

Antoine TESNIERE explique que c'est une notion qui concerne tous les aspects d'utilisation des outils numériques et des données pour le système de santé. Comme par exemple cette transformation très concrète pour les prises de rendez-vous, l'obtention de résultats d'examens en ligne, ou et dans la recherche avec le développement de l'intelligence artificielle ou l'usage de données pour prévenir ou soigner des maladies.

David SAINATI, coordinateur interministériel de la « stratégie d'accélération santé numérique » au Ministère de la Solidarité et de la Santé, explique que le numérique en santé consiste en l'utilisation de la technologie dans la santé, le mieux-vivre et le bien-être afin d'anticiper des pathologies graves et faire

gagner en espérance de vie. Le numérique est majeur et crucial, notamment au vu de la crise sanitaire. Cela permet d'accéder au soin plus facilement, notamment pour les personnes dans les déserts médicaux. La santé numérique est transverse : maladies chroniques, santé mentale, dépistage des cancers, etc. Il souligne également la pertinence du quartier choisi pour l'implantation du programme PariSanté Campus qui comporte une pluralité d'acteurs de la santé, du soin à l'entrepreneuriat.

Aurélié Picque souligne la tenue d'un café scientifique en ligne le 4 octobre 2021 sur les apports du numérique pour la santé.

Question 14 : une participante souhaite mieux comprendre la notion de concession et le rôle du Health Data Hub, notamment en lien avec des sujets de collecte de données par des acteurs privés.

Antoine TESNIERE explique que le modèle concessif, d'une part, et la participation du Health Data Hub au projet, d'autre part, sont deux sujets bien distincts.

Dans le cadre du modèle concessif, un opérateur privé va financer les travaux de réhabilitation puis faire fonctionner le bâtiment en exploitation.

Par ailleurs, le Health Data Hub est l'un des fondateurs du programme PariSanté Campus. Le Health Data Hub est une institution publique portée par le Ministère de la Santé, cette agence est chargée de structurer la collecte de données en santé en France. Elle travaille avec les structures qui génèrent des données de santé pour les centraliser dans le Système National de Données de santé et faire en sorte qu'elles soient exploitées selon des règles précises et ce pour mieux comprendre le fonctionnement du système, les maladies et le traitement des patients, et ainsi que contribuer à la recherche, à l'amélioration de la prise en charge ou encore l'accès au soin. Antoine Tesnière précise que ces données sont stockées de manière sécurisée, mais anonymisées. Elles sont utilisées à des fins de santé publique dans le but d'améliorer tous les paramètres du système de santé.

Aurélié PICQUE indique qu'un webinaire sur la sécurité des données de santé est prévu le 12 octobre.

Question 15 : une riveraine du 5^e arrondissement demande si, dans le cadre de la réhabilitation du bâtiment, des interventions sont prévues sur la toiture. En particulier, elle s'inquiète de l'installation d'antennes, compte tenu des effets néfastes des ondes.

Question 16 : une riveraine, dont le domicile est situé en face des start-up biotech de l'hôpital Cochin, s'interroge sur la réduction des nuisances pendant le chantier mais aussi lors de l'utilisation des bâtiments. En particulier, elle évoque les nuisances sonores générées par l'air conditionné.

Antoine TESNIERE : la réhabilitation vise à améliorer la qualité thermique et la certification environnementale du bâtiment. Le bâtiment a été construit dans les années 60 avec des isolations qui doivent être refaites. L'objectif est

d'évoluer vers la neutralité carbone. Le programme souhaite intégrer des évolutions technologiques qui permettront de minimiser les niveaux de bruit pour préserver son environnement immédiat. En outre, les toitures, les murs ou surfaces pourraient être végétalisés. A priori, il n'est pas prévu d'installer d'antenne sur le toit.

Aurélié Picque précise qu'un webinaire est organisé le 19 octobre 2021 sur les enjeux environnementaux et les retombées économiques du projet.

Question 17 : un participant demande si le financement des 360 millions d'euros de budget du projet est garanti. Par ailleurs, il propose que soit créé un accès entre le boulevard Port-Royal et la rue Claude Bernard, notamment une piste cyclable entre le jardin haut et le jardin bas afin de désengorger une partie de l'arrondissement.

Antoine TESNIERE indique qu'à ce stade, il n'est pas prévu d'accès entre le boulevard Port Royal et la rue Claude Bernard, mais que c'est un élément qui peut être porté à la concertation.

Le budget de 360 millions d'euros est une première estimation. Une analyse sur l'ensemble du programme est en cours et les éléments issus de la concertation apporteront une vision plus complète des points d'évolution. Le Président de la République a annoncé le programme le 4 décembre 2020 ainsi que les financements engagés. Le projet est co-financé par le public et le privé dans une proportion qui reste à ce jour définir et qui sera affiné à la suite des résultats des études en cours.

Conclusion

Brigitte FARGEVIEILLE, garante de la concertation, remercie les participants et rappelle que toutes les questions méritent d'être posées. Elle souligne que le projet peut évoluer.

Elle indique que les garantes sont à la disposition du public, notamment via l'adresse mail parisantecampus@garant-cndp.fr pour répondre à toutes les questions. Elle encourage à participer aux prochaines rencontres, qu'on retrouve sur le flyer et le dossier, afin de balayer largement les sujets.

Antoine TESNIERE remercie les garantes, la Directrice générale de la recherche et de l'innovation et le Coordinateur interministériel à la stratégie d'accélération en santé numérique de leur présence, ainsi que les représentants des différents opérateurs l'INSERM, l'INRIA, l'Université PSL, le Health Data Hub et l'Agence en numérique de santé. Il remercie les participants pour leur temps et la richesse des échanges qui permettent d'adapter le programme aux attentes.

La séance est levée à 21h.